



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu de la 3ème réunion du 15/07/2015 relative au plan ministériel de requalification

Pour l'administration : Eric LE GUERN, adjoint au DRH, Hervé SCHMITT sous directeur, Brigitte THORIN adjointe au sous Directeur, Rémi GAUBE.

Pour la CGT : Francis COMBROUZE, Jean-Bernard MARCUZZI, Olivier MOUGEOT, Claude PESTELARD, Camille PUJOL, Patricia BEN KEMI.

Dans sa déclaration liminaire, la CGT reprend [le courrier adressé aux ministres](#) pour déplorer la faible volumétrie au regard des rapports, études et enquêtes menés par l'administration qui font état d'un besoin total de requalification de plus de 11 000 postes.

La CGT insiste particulièrement sur la situation des dessinateurs et des syndics de gens de mer qui sont dans des corps en voie d'extinction et pour lesquels des mesures spécifiques et importantes sont nécessaires.

Mr Le Guern tient à préciser :

- qu'il ne s'agit pas d'une réunion de négociation, mais d'une réunion de travail ; il s'agit de faire un état d'avancement et d'écouter les organisations syndicales,

- qu'il n'a pas mandat pour augmenter la volumétrie proposée par la Ministre, soit 2150 emplois requalifiés. L'enveloppe budgétaire consacrée à cet exercice sur trois ans serait d'environ 3 millions d'€, soit 1 million par an. Ce montant est à rapprocher de la disparition programmée des enveloppes catégorielles (21 M€ en 2012, 18 M€ en 2013, 15 M€ en 2014, 8,6 M € en 2015 dont 9,2 M€ au titre de mesures indiciaires sur les 2 dernières années). L'inclusion de la part 2016 dans le projet de loi de finance 2016 est en débat avec Bercy (ce n'est pas encore gagné!!).

Toutes les organisations syndicales présentes ont tenu à exprimer leur totale opposition à un si faible volume.

Avec d'autres organisations syndicales, la CGT demande à l'administration pour respecter le terme « requalification » de bien vouloir d'abord cibler et quantifier les postes concernés pour comparer le résultat aux 2150 postes offerts. Il ne s'agit aujourd'hui que d'un saupoudrage pour se donner bonne conscience, mais il va créer des situations de frustration énormes sur le terrain.

La CGT précise que pour les dessinateurs, des précédents existent qui ont permis le reclassement intégral dans la catégorie supérieure (Ministère des finances). Les Dessinateurs étaient en catégorie C et les dessinateurs projeteurs en catégorie B. Lors des accords de Bercy du 25/01/2006 et par la magie d'un décret 2007-654 du 30/04/2007 (décret balai B n°2), le corps des dessinateurs est passé en B...avec l'aval de la DGAFP et du Budget.

L'administration apporte ensuite des précisions sur (*voir diaporama ci-joint*) :

- la répartition par catégorie et par corps.
- les voies d'accès
- la nature des épreuves pour l'examen professionnel
- le calendrier de mise en œuvre

la répartition se décompose de la façon suivante : 1650 de C en B (900 vers SACDD, 600 vers TSDD - la situation de l'accès à TSDD montre une certaine incohérence dans les « spécialités » - et 150 ATE vers TE) et 500 de B vers A (200 vers attaché et 300 vers ITPE).

Pour les voies d'accès, la liste d'aptitude est privilégiée avec 2/3 des postes et 1/3 pour l'examen professionnel. S'agissant des attachés les règles du CIGEM ne permettent que le concours interne ouvert à tous, mais l'administration prévoit une épreuve écrite dont le contenu favorisera les agents du MEDDE/MLTER. S'agissant de l'accès à ITPE l'administration va étudier une part d'accès par liste d'aptitude.

Les épreuves devraient être suffisamment ciblées pour avantager les agents de filière.

Les agents requalifiés devraient rester sur leur poste.

Ce plan de requalification a une durée de 3 ans. Les agents promus par liste d'aptitude le seront au 1^{er} janvier de l'année N. La CGT demande que le maximum de volume par liste d'aptitude intervienne avec prise d'effet dès le 1^{er} janvier 2016. Pour l'examen professionnel, il faut attendre la publication des résultats (on a pris du retard avec les fusions). L'administration n'est pas en capacité de faire des listes d'aptitude et examen professionnel à l'année N-1.

Pour la CGT, ce plan de requalification n'a aucune ambition au regard de ce qui a déjà pu être fait dans d'autres ministères (exemple les Finances, 6600 C en B en 4 ans et 2340 B en A) et ne prend pas en compte toutes les restructurations venues et à venir qui ne permettent pas à tous les agents de maîtriser leur déroulement de carrière.

Les grands effets d'annonce sur la volonté de revaloriser les agents les plus mal classés ne sont que poudre aux yeux, d'autant plus que la pyramide des âges montre que la plupart des agents concernés seront retraitables à court terme et donc que l'impact financier n'est pas aussi important que l'administration veut bien le dire. Pour le gouvernement c'est faire croire à la réforme mais surtout ne pas dépenser

Décryptage de la CGT :

17 avril 2015 : 1^{ère} réunion sur le plan de requalification : 1650 postes de C en B et B en A

1^{er} juin : réunion syndicats/ ministre de l'écologie qui annonce 500 postes supplémentaires

16 juin : 2^{ème} réunion où l'administration indique que tout reste ouvert... sur la volumétrie

15 juillet: 3^{ème} réunion : on n'a pas de volumétrie précise, on écoute les OS (début de réunion)... Il y aura un Comité technique ministériel cet automne.

Sauf que... l'administration indique en fin de séance que la saisine du guichet unique sur les textes devra se faire rapidement, avec un volume précis, ce qui sous entend que le volume de 2150 postes restera la base de chiffrage de ce plan de requalification "Low-Cost" !